

SUD – CGT

La mobilisation pour obtenir satisfaction.

Proposition de la direction SPS au 16 janvier 2008 :

ETAM et Collaborateurs d'atelier :

Augmentation générale : 1,2% au 01 février 2008

Augmentation individuelle : 1,3% au 01 juillet 2008

Incidence de la prime d'ancienneté : 0,2%

Ingénieurs et Cadres

Augmentation Individuelle : 2,8% au 01/07/08

Budget complémentaire : 0,3% au 01/07/08

Egalité professionnelle, seniors action de progrès, tuteur : 0,15%

Evolution de carrière, valorisation des experts : 0,15%

La direction refuse de prendre en considération la demande unanime, exprimée lors de la 1^{ère} réunion de négociations le 12/12/07, de toutes les organisations syndicales pour une augmentation générale pour tous.

Elle s'obstine à vouloir mettre en place une politique salariale discriminatoire. En répartition de la masse salariale, la majorité des augmentations sont des augmentations individuelles. Depuis le début des négociations, la direction de SPS est très embarrassée pour communiquer le montant de la masse salariale servant de référence à la politique salariale. Et pour cause ! Au delà des augmentations individuelles proposées dans le cadre de la politique salariale et des diverses primes versées, il n'est plus un secret pour personne que la direction verse des primes d'objectifs (575000 € répartis entre une soixantaine de salariés). Nous savons que ce budget est provisionné pour l'année 2008. A partir de là, nous pouvons déduire qu'**il s'agit bien, pour partie, d'un problème de répartition** (l'autre partie étant l'insuffisance du budget). Délibérément, la direction a fait le choix de récompenser « ses proches » avec des primes d'objectif dépassant les 10 000 € et ose proposer à « ses sujets » des tickets universels d'emploi service ou une participation à un abonnement de transport. Jamais la direction n'avait affiché un tel mépris envers son personnel.

Simultanément à la réunion de négociations du 16/01, SUD et CGT appelait à un 1^{er} débrayage. Plus de 250 salariés ont répondu présent (1/4 des effectifs présents). **L'assemblée de grève a voté majoritairement une seule revendication : une augmentation générale uniforme de 125,26€ et la reconduction du mouvement pour le mardi 22 janvier** (date de la prochaine réunion de négociation avec la direction de SPS).

Le 17/01, CGT - SUD et CFDT se réunissaient en intersyndicale. La CFDT a refusé de donner suite. Nous ne ferons aucun commentaire, il appartiendra à la CFDT d'expliquer ou non sa position. Par contre, SUD et CGT ont confirmé la mise en place de la suite du mouvement, décidé par les grévistes. Le débrayage a permis aux grévistes de suivre en direct les négociations, nous avons convenu de lancer un nouvel **appel à un débrayage pour le mardi 22 janvier entre 9 H 30 et 10 H 30**. Lors du nouveau débrayage, nous proposerons de débattre avec les grévistes, de l'intégration de la somme obtenue dans les grilles de classification.

Par ailleurs, SUD et CGT ont élaboré une liste d'engagements. En 1^{er} lieu, cette liste d'engagements permet aux grévistes engagés dans ce mouvement d'avoir une vision saine des comportements des organisations syndicales. Il nous a paru important que les organisations syndicales portant la revendication des grévistes affichent leurs engagements. Dans un esprit d'ouverture, il appartiendra aux autres organisations syndicales désireuses de se joindre au mouvement d'accepter ces mêmes engagements. Ce mouvement peut être appelé à durer, il est essentiel d'afficher devant le personnel un code de déontologie. Vous trouverez cette liste d'engagements au dos du présent tract.

Mouvement pour le maintien du pouvoir d'achat

Le 16 décembre 2008, une assemblée de grève s'est constituée. Ce mouvement porte uniquement sur la politique salariale 2008 et le maintien du pouvoir d'achat. A ce jour, SUD et CGT ont constitué une intersyndicale pour défendre au mieux le point de vue des grévistes. Pour permettre à cette intersyndicale d'œuvrer dans les meilleures conditions, il est important d'afficher les engagements des organisations syndicales s'intégrant dans cette intersyndicale. Il appartiendra à toutes autres organisations syndicales désireuses de se joindre à ce mouvement de respecter ces engagements.

Engagements pris par les organisations syndicales constituant l'intersyndicale « politique salariale 2008 » :

Les organisations syndicales s'engagent à porter la revendication votée majoritairement en 1^{ère} assemblée de grève : augmentation générale uniforme de 125,26 € pour tous.

Au fur et à mesure de l'action, les organisations syndicales s'engagent à rendre compte aux grévistes de l'évolution de la négociation.

Les organisations syndicales s'engagent à ne pas rencontrer la direction de SPS en dehors de l'intersyndicale. Pas de possibilité de rencontres bilatérales sur le dossier Politique Salariale 2008.

Les organisations syndicales s'engagent à ne signer aucun accord de politique salariale 2008 sans l'aval de l'assemblée de grève.

Dans l'éventualité de la signature d'un accord portant sur la politique salariale 2008 par une organisation syndicale extérieure à l'intersyndicale, il sera soumis au vote des grévistes la possibilité de dénoncer ou non l'accord.

Chaque réunion de négociations sera accompagnée par un appel au débrayage.

Des votes à bulletin secret des grévistes lors des débrayages pourront être réalisés à la demande des grévistes ou d'une organisation syndicale adhérente à l'intersyndicale.

Les organisations syndicales se donnent toutefois la possibilité de s'exprimer en dehors de l'expression intersyndicale (en leur nom propre) durant la période de conflit pour justifier de leurs actes et décisions respectifs du moment que cela ne remet pas en cause les orientations définies par les assemblées de grève ou les organisations syndicales adhérentes à l'intersyndicale.

Pour SUD :

Pour CGT :